



SYNDICAT DES APICULTEURS
D'ILLE & VILAINE ET DE HAUTE BRETAGNE

ANNEXE COMPTABLE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2023 au 30/11/2024.

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au 30/11/2024 est de **69652,51 €** et le compte de résultat de l'exercice présente un excédent de **709,85 €**.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du syndicat qui comprennent également le bilan et le compte de résultat.

N°	Information	Page
1	Faits majeurs de l'exercice	2
2	Règles et méthodes comptables	2
3	Tableau des immobilisations	3
4	Tableau des amortissements	4
5	État des créances	4
6	Tableau des provisions pour risques et charges	4
7	État des dettes	4
8	Tableau des ressources	5
9	Effectifs	5
10	Contributions volontaires en nature	5

1 - Faits majeurs de l'exercice

Le fait marquant de cette année comptable a été, suite à la décision du conseil d'administration du 14 novembre 2023, la mise en œuvre du logiciel AssoConnect au 1 décembre 2023.

Outre la collecte en ligne et la gestion des adhérents, ce dernier intègre un module de comptabilité en partie double. Nous évoluons aussi d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement.

Ce logiciel permet l'édition d'un compte de résultat et d'un bilan simplifié, conformément aux règles auxquelles sont soumis les organisations syndicales et professionnelles.

Il permet aussi le suivi de projet par la mise en place d'une comptabilité analytique nécessaire pour préparer un budget prévisionnel.

La mise en place de cet outil a été l'occasion de saisir en comptabilité nos immobilisations, nos stocks et de valoriser une partie du temps passé par des bénévoles à l'animation du syndicat.

Pour réaliser ce changement de comptabilité, le conseil d'administration avait pris la décision de clôturer l'exercice 2023 au 30 novembre pour une nouvelle année comptable du 01/12/2023 au 30/11/2024.

L'informatisation de notre comptabilité et le suivi d'un nouveau plan comptable ne nous a pas permis de reporter les soldes des comptes de l'exercice précédent. L'année comptable N-1 est donc une année blanche dans AssoConnect et cela ne permet pas la comparaison avec l'exercice antérieur poste par poste.

2 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon les principes du règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions 20 ans,
- Agencements et installations générales 10 ans,
- Matériel de bureau 5 ans,
- Matériel de transport 5 ans,
- Mobilier 5 ans,
- Concessions et logiciels 3 ans,
- Matériel informatique 3 ans.

La variation des immobilisations au cours de l'exercice est :

3 - Tableau des immobilisations

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	Début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Fin d'exercice
- Logiciels, licences, site internet				
Total immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations générales, agencement	3900 €			3 900 €
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau				
- Matériel informatique				
- Mobilier				
Total immobilisations corporelles				
- Participations				
- Dépôts et cautionnements				
- Prêts				
Total immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	3 900 €			3 900 €

4 - Tableau des amortissements

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	Amortissement début d'exercice	Dotation de l'exercice	Diminution ou reprise	Amortissement fin d'exercice
- Logiciels, licences, site internet				
Total immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations générales, agencement		3 770 €		3 770 €
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau				
- Matériel informatique				
- Mobilier				
Total immobilisations corporelles				
TOTAL DES AMORTISSEMENTS		3 770 €		3 770€

5 - État des créances

Le syndicat n'a pas de créances.

6 - Tableau des provisions pour risques et charges

Le syndicat n'a pas de provisions pour risques et charges.

7 - État des dettes

Le syndicat n'a pas d'emprunts, ni de dettes.

8 - Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

RESSOURCES DE L'ANNÉE	
Cotisations	9 325,00 €
- Reversement cotisations	0,00 €
Dons	453,20 €
Subventions reçues	0,00 €
Autres produits d'exploitation	7 752,01 €
Produits financiers	548,60 €
Produits exceptionnels	136,00 €
TOTAL DES RESSOURCES	18 214,81 €

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation.

9 - Effectif moyen salarié

Le syndicat n'emploie pas de salarié.

10 - Contributions volontaires en nature

Prestations : cours apiculture, entretien du rucher école et animation en lycées.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévoles	Nombre d'heures	Coût horaire	Total
8	348	11,65 € (*)	4 054,20 €

(*) Coût horaire smic brut 2024